



Séparation, rachat soulte

Par **melanie78**, le **10/08/2016** à **10:13**

Bonjour,
mon conjoint et moi sommes séparés.
Nous avons acheté ensemble (50/50) un bien immobilier.
Suite à notre séparation, je souhaiterais racheter sa part, mais aussi connaître les frais notariés afférents à cette opération.
Nous avons acheté notre bien 210000 euros.
L'estimation actuelle est environ de 200000 euros et il reste 209000 euros de capital à rembourser à la banque.
Pourriez-vous m'indiquer les frais à envisager?
Vous en remerciant d'avance.

Par **youris**, le **10/08/2016** à **10:28**

Bonjour,
Conjoint est synonyme d'époux, êtes-vous mariés, pacsés ou concubins.
Pour le crédit, il vous faudra obtenir la désolidarisation du prêt, ce qu'elle n'est pas obligée d'accepter.
Pour les frais, ils doivent être similaires à ceux d'une vente.
salutations

Par **melanie78**, le **10/08/2016** à **10:44**

Bonjour,
nous étions concubins.
Je croyais que dans le cadre d'une séparation, il était possible de procéder à une licitation et que les frais portaient principalement sur le montant de la soulte.
Merci et cordialement,

Par **youris**, le **10/08/2016** à **11:17**

Vous pouvez consulter ce lien:
<http://www.jurisprudentes.net/Frais-d-acte-de-licitation-faisant.html>

Par **youris**, le **10/08/2016** à **11:17**

Vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.jurisprudentes.net/Frais-d-acte-de-licitation-faisant.html>